

MAIRIE DE

CESTAS

BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Bordeaux

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 23

NOMBRE DE VOTANTS : 27

L'an deux mille vingt-trois, le 4 juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé à la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs DUCOUT, AUBRY, BAVARD, BINET, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, HUIN, LAMBERT-RIFFLART, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, PUJO, RECORS, REMIGI, RIVET, SILVESTRE, STEFFE, MOREIRA et OUDOT.

ABSENTS : Mesdames ACQUIER, APPRIOU, COUBIAC, LANGEL, GASTAUD et REVERS.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme BETTON à M. LANGLOIS, M. BAUCHU à Mme OUDOT, M. DESCLAUX à M. RECORS et M. ZGAINSKI à Mme MOREIRA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Karine SILVESTRE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Madame SILVESTRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2023 -DELIBERATION N° 3 /45

Réf : Culturel/ VS – 7.5.2

OBJET : RENCONTRES MUSICALES INTERNATIONALES DES GRAVES – PROJET DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION KINOR DAVID – AUTORISATION

Madame BETTON expose,

Dans le cadre des Rencontres Musicales Internationales des Graves, la commune de Cestas et l'association Kinor David souhaitent mettre en place un partenariat pour des actions de médiations et de concerts publics sur la commune de Cestas.

Ces actions de médiations et de concerts se dérouleront en 3 temps pendant la saison 2023-2024 en milieu scolaire avec des rencontres intergénérationnelles et à la médiathèque, ainsi que 3 concerts publics sur 3 périodes suivantes :

- 4 / 5 / 6 octobre 2023 – Jazz meets classical,
- 22 / 23 / 24 novembre 2023 – Pierre et le loup,
- 6 / 7 / 8 mars 2024 – Vivaldi.

L'intégralité des recettes du concert du 6 octobre sera reversée à l'Association qui sera choisie dans le cadre du soutien de la collectivité à l'opération « Octobre Rose ».

Chaque intervention se déroulera en 3 temps :

- temps scolaire le jeudi (journée) et vendredi matin
- temps concert médiathèque le mercredi soir
- temps concert public halle polyvalente de Bouzet le vendredi soir

Les concerts publics à la Halle polyvalente du Bouzet seront tarifés à 10€ (gratuité pour les mineurs) dans le cadre de la régie des spectacles de Canéjan-Cestas.

L'association Kinor David, sollicite également le concours de la commune dans l'organisation du festival « Musique en Graves » du 17 au 28 juillet 2023, notamment un soutien logistique et matériel au niveau des transports.

Il convient de signer une convention définissant les modalités du partenariat et les obligations de chacune des parties.

Il vous est proposé de signer une convention avec l'Association Kinor David afin de définir les rôles et participations de chacun à l'organisation de ces manifestations et d'autoriser la prise en charge par la commune des frais de nuitées et de repas pour les artistes, des frais de location des pianos, le versement de la somme de 14 000€ (3500€ en octobre 2023, 7000€ en novembre 2023 et 3500€ en mars 2024) à l'association Kinor David au titre des frais artistiques et la prise en charge par la commune des frais de transport du festival « Musique en Graves ».

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- fait siennes des conclusions de Madame BETTON,
- autorise le Maire à signer la convention ci-jointe, à prendre en charge les nuitées et repas des artistes, les frais de location des pianos, à verser la somme de 14 000 € répartie sur 3 périodes à l'association Kinor David dans le cadre du partenariat et à prendre en charge les frais de



RENCONTRES MUSICALES INTERNATIONALES DES GRAVES

A – Organisation des ACTIONS DE MEDIATION 2023/2024 et de concerts publics sur la commune de CESTAS

B – Concours de la commune de CESTAS à l'organisation du FESTIVAL « Musique en Graves » - du 17 au 28 juillet 2023.

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

La commune de CESTAS, dont le siège est 2 avenue du Baron Haussmann, 33610 CESTAS, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Pierre DUCOUT, dûment habilité en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du 04 juillet 2023 n°45 / reçue en préfecture le juillet 2023,
d'une part

Et,

L'Association Kinor David, organisatrice des Rencontres Musicales Internationales des Graves, représentée par sa Présidente Madame Sonya BECKER, domiciliée 9 Chemin du Pas de la Côte - 33140 VILLENAVE D'ORNON, d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – DESCRIPTION

L'Association Kinor David organise en partenariat avec la commune de CESTAS et son Service Culturel :

- L'ORGANISATION DES ACTIONS DE MEDIATION** pendant la saison 2023-2024 en milieu scolaire et à la médiathèque, ainsi que 3 concerts publics (*annexe 1*)
Sur 3 périodes suivantes :
 - **4 / 5 / 6 octobre 2023 – thème « Jazz meets classical »**
 - **22 / 23 / 24 novembre 2023 – thème « Pierre et le loup »**
 - **6 / 7 / 8 mars 2024 – thème « Vivaldi »**

Chaque intervention se déroulera en 3 temps :

- temps scolaire le jeudi (journée) et vendredi matin,
- temps concert médiathèque le mercredi soir,
- temps concert public Halle polyvalente de Bouzet le vendredi soir.

- LA 23^{me} EDITION DU FESTIVAL Musique en Graves** qui aura lieu du 17 au 28 juillet 2023, fait l'objet d'une contribution de la commune, au niveau des transports des

transport, facturés par la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde, pour le festival « Musique en Graves »,
- indique que les crédits sont prévus dans le budget primitif 2023 pour les frais des 2 premiers temps de partenariat.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Karine SILVESTRE



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 06/07/2023
 - et de sa publication sur le site internet de la commune le 06/07/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

LE MAIRE



Pierre DUCOUT



RENCONTRES MUSICALES INTERNATIONALES DES GRAVES

A – Organisation des ACTIONS DE MEDIATION 2022/2023 et de concerts publics sur la commune de Cestas

B – Concours de la commune de Cestas à l'organisation du FESTIVAL « Musique en Graves » - du 17 au 28 juillet 2023.

ANNEXE 1

ACTIONS DE MEDIATION PREVUES EN 2023/24

Dans le cadre du programme d'enseignement artistique et culturel mis en place par les équipes artistiques des Rencontres Musicales Internationales des Graves pour l'année 2023 et le 1^{er} trimestre 2024, nous imaginons plusieurs interventions en milieu scolaire, et dans des lieux traditionnellement éloignés de la culture.

Considérant que l'accès aux arts et la musique plus particulièrement sont un levier de réussite et d'épanouissement pour tous, et ne doivent en aucun cas être la chasse gardée d'une frange réduite de la population, nous avons décidé de mettre en œuvre une série d'actions culturelles structurantes et régulières dans une démarche citoyenne d'accès à la musique classique.

Les actions de médiation ont été conçues pour trois lieux distincts : un temps de travail en milieu scolaire, un temps de découverte dans un des lieux de culture de la commune (médiathèque), et un concert tout public dans l'une des salles de spectacles de la commune.

Le travail proposé en milieu scolaire et en direction des RPA s'articulera en plusieurs temps :

- un temps interactif dédié à la découverte des instruments, différentes familles, fonctionnement et sonorités,
- une présentation de la thématique prévue, ciblée sur le compositeur, ses œuvres, l'environnement historique et culturel,
- un temps de découverte suivi d'un temps de participation musicale active des élèves, avec un moment de pratique rythmique et mélodique, sous forme de percussions corporelles et/ou de passages chantés,
- enfin, les temps de travail, de découverte et de participation seront conclus par un temps de restitution des apprentissages, et d'un concert pédagogique dans la Halle polyvalente de Bouzet.

En marge de ce travail pédagogique en milieu scolaire, les artistes proposeront un concert ludique et gratuit à la médiathèque ou dans un autre lieu approprié à destination des usagers et autres associations demandeuses. Ces temps d'échange de transmission, et de découverte seront agréables et accessibles à tous, afin de contribuer à l'enrichissement personnel et à l'ouverture d'esprit de chacun des publics.

élèves de master classes. Le montant de la participation au titre des avantages en nature est évalué à 1793,00 € TTC. L'association remettra également à la collectivité 70 billets gratuits. (*annexe 2*)

ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

1 - L'Association Kinor David souscrita une **assurance de responsabilité civile**.

2 - L'Association Kinor David s'engage à respecter **les obligations en matière de communication** comme énoncé ci-après :

Le logo de la commune de Cestas sera sur les affiches et supports médiatiques qu'elle fera réaliser tout en respectant la charte d'utilisation de la Commune.

3 - L'Association « Kinor David » appliquera **les tarifs réduits** de 25 euros (au lieu de 30 €) pour les habitants de Cestas souhaitant assister aux concerts de la 23^e édition du festival « Musique en Graves » du 17 au 28 juillet 2023 (sur présentation d'un justificatif de domicile).

4 - L'Association « Kinor David » offre à la collectivité de Cestas **70 places** individuelles (soit **35 cartons d'invitations valables pour 2 personnes** chacune) pour les concerts du festival 2023.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DE LA COMMUNE

La Commune fera son affaire personnelle pour :

- **Les mises à disposition des services – culturel, écoles, médiathèque et logistique** :
La publication de l'encart annonçant le festival dans le journal municipal.
La communication sur l'Action Médiation auprès des services concernés.
- **L'organisation des Actions Médiation** : les services de la commune se chargeront de l'organisation logistique et des **besoins matériels** pour chaque manifestation, notamment la sonorisation si nécessaire ainsi que la location des pianos (type Yamaha C6 pour les pianos demi- queues et type U1 pour les pianos droits).
- **Le cas échéant la municipalité appliquera sa propre tarification et billetterie** pour les concerts entrant dans le cadre de l'**Action Médiation** en milieu scolaire.
- **La commune s'engage à régler dans le mois qui suit chaque session musicale**, les montants prévus à chaque intervention (*annexe 3*).
- Les frais annexes liés à la venue des artistes, dans la limite de 130 repas et 30 nuitées pour l'hébergement. Les boissons ne sont pas comprises dans la prise en charge des repas qui sera plafonnée au tarif Syndéac en cours, sur présentation des justificatifs de dépenses.
- **Le soutien logistique (transport)** sur les lieux des master classes et concerts **pendant le festival** en juillet 2023 : Bordeaux St-Jean, Gradignan, Léognan, Martillac, Podensac - *selon l'annexe 2 jointe*. La commune de Cestas prendra en charge la facturation des transports effectuée par la communauté de communes Jalle Eau Bourde, soit un total estimé à 1793,00 € TTC.

ARTICLE 4 : RESERVES

La Commune peut résilier de plein droit la présente convention dans le cas où l'Association Kinor David ne respecterait pas les clauses établies précédemment.

Fait à Cestas, le 2023

La Présidente
Sonya Becker

P/le Maire



ANNEXE 2 - BESOINS en TRANSPORT

Nombre de bus	NB personnes de	DATE	DEPART	ARRIVEE	Personne accompagnante:
BUS GARE avec soute					
1	50 pers. Bus avec la soute	Dim 16 juillet	Gare Saint Jean. Départ 15h-15h15	Château Moulerens, Gradignan	
1	30 pers. Bus avec la soute	Samedi 22 juillet	Château Moulerens, Gradignan. Départ 9h-9h30	Gare Saint Jean, Bordeaux	
1	30 pers. Bus avec la soute	Mercredi 26 juillet	Château Moulerens, Gradignan. Départ 9h-9h30	Gare Saint Jean, Bordeaux	
BUS CONCERTS sans soute					
1	50 pers	Lundi 17 juillet	Château Moulerens, Gradignan. Départ 19h45.	Château de Rochemorin, Martillac, Départ pour Gradignan vers 23h	
1	50 pers	Mercredi 19 juillet	Château Moulerens, Gradignan. Départ 19h45.	Château Latour-Martillac, Martillac. Départ pour Gradignan vers 23h	
1	50 pers	Jeu 20 juillet	Château Moulerens, Gradignan. Départ 19h45	Château de France, Léognan ; Départ pour Gradignan vers 23h	
1	50 pers	Ve 21 juillet	Château Moulerens, Gradignan. Départ 19h45	Château Bouscaut, Cadaujac ; Départ pour Gradignan vers 23h	
1	50 pers	Lundi 24 juillet	Château Moulerens, Gradignan. Départ 19h45	Château Smith Haut Lafitte, Martillac. Départ pour Gradignan vers 23h	
1	50 pers	Ma 25 juillet	Château Moulerens, Gradignan. Départ 19h30	Maison des Vins de Graves Podensac. Départ pour Gradignan vers 23h	

Mise à disposition des services d'un bus (avec le chauffeur) de 53 places sur les lieux des master classes et concerts pendant le festival en juillet 2023 comme suit :

Contact général : Volga Voronovskaia 07 85 82 19 47 – volgavolk@free.fr

Adresse : Château Moulerens, 2 rue Pichey, 33170 Gradignan,

GPS : parc de Moulerens 33170 Gradignan.

Code de Portail 7213

Après le portail avancer sur l'allée jusqu'au parking de fond, après la piscine.

ANNEXE 3**RMIG - ACTIONS DE MEDIATION 2023/24****Dates et détail des actions - Contribution financière de Cestas**

		Dépenses	Contribution financière Cestas
SEMAINE 1	4-5-6 octobre 2023 – Jazz meets Classical		
	Préparation programme scolaire	7 000,00 €	Dont 3500 euros de prise en charge par la commune de Cestas
	Interventions scolaires + concert pédagogique		
	Concert ludique - médiathèque		
	Concert grand public		
	Mise à disposition salle de Concert + techniciens+logistique		
Location d'un piano à queue (Bouzet) et d'un piano droit (médiathèque)	à la charge de la municipalité		
SEMAINE 2	22-23-24 novembre 2023 – Pierre et le loup / Prokofiev		
	Préparation programme scolaire	15 000,00 €	Dont 7000 euros de participation de la commune de Cestas
	Interventions scolaires + concert pédagogique		
	Concert ludique - médiathèque		
	Concert grand public		
	Mise à disposition salle de Concert + techniciens+logistique		
Location d'un piano à queue (Bouzet) et d'un piano droit (médiathèque)	à la charge de la municipalité		
SEMAINE 3	6-7-8 mars 2024 – Vivaldi / Baroque		
	Préparation programme scolaire	7 000,00 €	Dont 3500 euros de participation de la commune de Cestas
	Interventions scolaires + concert pédagogique		
	Concert ludique - médiathèque		
	Concert grand public		
Mise à disposition salle de Concert + techniciens+logistique	à la charge de la municipalité		